

Johnson & Johnson va cesser de vendre du talc pour bébé aux États-Unis et au Canada

par Carl O'Donnell, Lisa Girion, le 19 mai 2020

traduction / résumé de

<https://www.reuters.com/article/us-johnson-johnson-babypowder-idUSKBN22V32U>

J&J fait face à plus de 19 000 poursuites judiciaires de la part de consommateurs et de leurs survivants affirmant que ses produits à base de talc ont causé des cancers en raison d'une contamination à l'amiante. Beaucoup sont en instance devant un juge de district américain dans le New Jersey. "J'aurais aimé que ma mère puisse être ici, aujourd'hui", a déclaré Crystal Deckard, dont la mère, Darlene Coker, a allégué que la poudre pour bébé avait causé son mésothéliome.

J&J a fait l'objet d'un examen minutieux de la sécurité de sa poudre pour bébé à la suite d'un rapport d'enquête de Reuters en 2018 qui a révélé que la société savait depuis des décennies que l'amiante se cachait dans son talc. Les dossiers internes de l'entreprise, les témoignages et autres éléments de preuve démontrent que dès, au moins, 1971 et jusqu'au début des années 2000, le talc brut et les poudres finies de l'entreprise ont parfois donné des résultats positifs pour de petites quantités d'amiante.

J&J a également été la cible d'une enquête criminelle fédérale sur la franchise avec laquelle elle a parlé de la sécurité de ses produits à base de talc, d'une enquête menée par 41 États sur ses ventes de poudre pour bébé, qu'elle a révélée en avril, et d'une enquête sur les risques pour la santé relatifs à l'amiante dans des produits de consommation contenant du talc, par un sous-comité du Congrès.

Le député américain Raja Krishnamoorthi, qui a dirigé l'enquête du Congrès, a décrit la décision de J&J de cesser de vendre du talc pour bébé comme « une victoire majeure pour la santé publique ». « L'enquête de 14 mois de mon sous-comité a révélé que Johnson & Johnson savait depuis des décennies que son produit contenait de l'amiante », a-t-il déclaré.

Krystal Kim, l'une des 22 femmes atteintes d'un cancer de l'ovaire dont le cas à Saint-Louis a abouti à un verdict du jury de 4,69 milliards de dollars contre J&J en 2018, a déclaré que la décision d'arrêter les produits était « un pas dans la bonne direction ». J&J a fait appel de ce verdict. Néanmoins, les contestations judiciaires de J&J continueront probablement, selon certains avocats. « Le simple fait de le retirer aujourd'hui ne met pas fin au litige, de loin », a déclaré le professeur de droit de Loyola, Adam Zimmerman. L'amiante est connu pour provoquer un cancer qui émerge des

décennies après l'exposition. Les cas impliquant des produits contenant de l'amiante retirés du marché il y a longtemps « continuent à faire l'objet de poursuites très actives à ce jour », a déclaré Zimmerman.

Alexandra Lahav, professeur de droit à l'Université du Connecticut, a déclaré que la décision de J&J pourrait aider l'entreprise à réduire le montant des dommages-intérêts punitifs infligés par les jurés lors de futurs procès, car ces sentences sont souvent motivées par le désir des jurés de punir la conduite en cours d'une entreprise.

J&J a déclaré qu'elle continuerait de vendre de la poudre pour bébé à base de féculé de maïs en Amérique du Nord et qu'elle vendrait ses produits à base de talc et de féculé de maïs sur d'autres marchés à travers le monde.